Accusé de réception en préfecture
002-423119395-20260218-BUREAU-4300-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

N° 4300

CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

L'AN 2026, le 18 FEVRIER 2026, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Administrateurs.

Pouvoir : **M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK**
Excusée : **Mme MARICOT, Administrateur.**

Assistés de : **MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, M. COLARD, Mme MOINAT et M. TOMBOIS, Directeurs de services. Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

NOGENTEL – LOTISSEMENT RUES DES PRES ET SIMONE VEIL - RETROCESSION DES ESPACES VERTS ET VOIRIES

L'O.P.H. de l'Aisne a livré en 2023 un lotissement comprenant 18 logements locatifs situés rue Simone Veil.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Nogentel s'est engagée à reprendre les voiries et les espaces verts. Aujourd'hui, il convient de rétrocéder ces équipements cadastrés ZH 179 et 181 pour une contenance totale d'environ 19a 67ca.

S'agissant d'un transfert de charge, cette rétrocession s'opérerait sur la base de l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine en date du 07 janvier 2026. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'Office.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette rétrocession.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.